



PRESENTATION AFRESAT

14/01/2019

<https://crrhp-aramis.fr/>

<https://transition-aramis.fr>

L'association ARAMIS

- Association Régionale pour l'Accompagnement et la mise en réseau Normandie (loi 1901).
- Création en 2000 sur l'Eure et la Seine Maritime.
- Pour porter à partir de 2001 le dispositif DASAA accompagnant des alternants en situation de handicap (actuellement GIP ALFEPH).
- Créé en 2004 le centre ressources ARAMIS.
- Gère pour la DIRECCTE depuis fin 2017 et jusqu'en octobre 2019 le dispositif TRANSITION (appui en direction des SIAE Normandes sur l'insertion professionnelle TH).

LE CENTRE RESSOURCES

- Ouverture en 2004 sous l'appellation « centre ressource et animation » avec des financements non pérennes (CD 76-FSE-AGEFIPH-CNR ARS-CNSA).
- Autorisation d'ouverture et statut ESMS en CROSMS en 2010.
- Attribution de crédits par l'ARS en juin 2013.
- Nouvelle appellation CRRHP : Centre Régional de Ressources Handicap et Profession.
- Territoires : 27 & 76

LE CENTRE RESSOURCES au 31/12/18

- Des missions d'informations, de conseils et d'expertises sur les parcours de formation et d'insertion professionnelle.
- En direction des professionnels, des usagers et leurs familles.
- Pour améliorer la préparation des jeunes et jeunes adultes aux parcours de formation et d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.
- En développant une stratégie: projet professionnel choisi et réaliste, développement de l'employabilité, immersions en milieu de travail et reconnaissance des compétences.

LE CENTRE RESSOURCES au 31/12/18

Une offre de services en cours de redéploiement:

- Des journées découverte métiers pour les professionnels
- Des ateliers découverte des métiers pour les usagers
- Des interventions « formation » en IRTS ou ESMS
- Des réunions de réseaux
- De l'accompagnement ponctuel individualisé (parcours/projet professionnel)
- De l'expertise pour les MDPH 76 et 27
- Des jurys de validation de compétences (ESMS/EN)
- Des partenariats conventionnés PCPE/DEA/MDPH..

LE CENTRE RESSOURCES au 01/01/19

- Une nouvelle lettre de mission de l'ARS
- Un élargissement sur l'ensemble du territoire Normand dès 2019.
- Un renforcement de la fonction ressource en direction des ESMS et des équipes.
- Un développement de la mise en réseau des dispositifs de droit commun et des ESMS.
- Un accompagnement de l'évolution des pratiques et des organisations.
- Bâtir des « pôles de compétences territorialisés pour l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ».

Le CRRHP et les PCTI

- Une volonté du comité de pilotage du PRITH.
- Un des axes de la lettre de mission de l'ARS Normandie.
- Une collaboration avec l'association PRACTHIS coordonnant le PRITH Normand.
- Une réflexion progressive de co-construction associant les acteurs de terrain à différents niveaux.
- Dans le département de l'Eure, de la Manche puis sur l'ensemble du territoire Normand.
- Une ambition : définir des modalités concrètes de collaboration entre les acteurs, en tenant compte des particularités territoriales, pour une nouvelle organisation de l'offre en matière d'accès à l'emploi.

Un PCTI, pourquoi ?

- Développer l'accès des publics d'ESMS aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun, en leur assurant ainsi une égalité de traitement...
- Développer les trajectoires vers le milieu ordinaire pour permettre l'élargissement des choix professionnels, et plus d'inclusion ...
- Aller vers une organisation plus intégrée des acteurs de l'insertion professionnelle et du secteur médico-social

Un PCTI, pour qui (bénéficiaires finaux) ?

- Public en transition professionnelle (mobilité entre milieux d'insertion, transition éducation-emploi)
 - Ayant un besoin d'accompagnement particulier (médico-social et professionnel)...
 - Avec des besoins de compensation spécifique (importance de la nature du handicap).
-
- ✓Les sortants d'Esat ou ayant une notification d'orientation vers le milieu protégé qu'ils refusent
 - ✓Les sortants de l'éducation/ éducation spécialisée
 - ✓Les demandeurs d'emploi ayant besoin d'un accompagnement professionnel et médico-social pour accéder à l'emploi.

Un PCTI pour

- impliquer et mobiliser des acteurs différents, qui ne travaillent pas forcément ensemble :
- Les ESMS adultes : Esat, SAMSAH, SAVS...
- Les ESMS enfants/adolescents : IME/ SIPFP, ITEP, SESSAD
- L'Education nationale (inclusion individuelle, dispositif Ulis ...)
- Le Service public de l'emploi : Cap Emploi, Pôle emploi, Missions locales ...,
- Les acteurs de la formation professionnelle (ex. AFPA, Apprentissage, CRP, chantiers d'insertion...),
- Les Entreprises adaptées,
- Les employeurs publics et privés...

Un PCTI, pour quels effets/ résultats?

- Faire évoluer les postures, les pratiques et les compétences des professionnels
 - Développer les partenariats entre SPE et ESMS et l'intégration de leurs offres de service
 - Soutenir les accompagnements
 - Lever les freins à l'insertion durable en milieu ordinaire, améliorer le système
 - Mutualiser les ressources du territoire...
- Permettre l'accès au bon service, au bon moment, sur l'ensemble des territoires...**

LA COOPERATION CRRHP ARAMIS – AFRESAT

Une demande de l'ARS

- Organiser la coopération CRRHP-Aramis/Afresat en matière de formation des acteurs médico sociaux : CRRHP-Aramis concernant l'identification des besoins de formation dans une logique d'accompagnement de la transformation de l'offre médico-sociale ; Afresat en tant qu'acteur de formation reconnu par les établissements médico-sociaux (notamment ESAT) ;
- A compter de 2020, intégrer les financements non pérennes alloués annuellement à l'Afresat (tout en maintenant le fléchage vers l'afresat) à la dotation globale du CRRHP ;
- Travailler sur l'articulation de nos interventions et projets de services en lien avec l'évolution des missions du CRRHP-Aramis vers une fonction ressource régionale médico-sociale pour l'insertion professionnelle.

LA COOPERATION CRRHP ARAMIS – AFRESAT

Ce qui est envisagé

- Formations: remontée commune des besoins, proposition de contenus, recherche de financements complémentaires
- RAE:
 - le CRRHP communique en direction des ESMS et de l'EN (76&27) pour passer le relais au dispositif différent et compétent, une demande de communication par l'ARS sera faite
 - idée d'intégrer l'IAE (via transition) et l'EN (ULIS) dans le dispositif
- PCTI: associer l'AFRESAT aux réflexions
- Lettre de mission commune: elle sera demandée le 6/2/19 au cours d'une rencontre AFRESAT-CRRHP-ARS.